

EDWARD SEXBY

T U E R
N'EST PAS
ASSASSINER

TRADUIT DE L'ANGLAIS
PAR CARPENTIER DE MARIGNY

EDWARD SEXBY / TUER N'EST PAS ASSASSINER



EDITIONS CHAMP LIBRE

M 20165



EDITIONS CHAMP LIBRE

EDWARD SEXBY

TUER

N'EST PAS

ASSASSINER

TRADUIT DE L'ANGLAIS
PAR CARPENTIER DE MARIGNY

ÉDITIONS CHAMP LIBRE

13, rue de Béarn, Paris III^e

1980

TITRE ORIGINAL :
KILLING NO MURDER
BRIEFLY DISCUSSED IN THREE QUESTIONS
BY WILLIAM ALLEN

© Éditions Champ Libre, Paris, 1980.

NOTE DE L'ÉDITEUR

Le pamphlet de Sexby est l'un des écrits les plus fameux qu'ait produit la révolution anglaise, entre 1640 et 1660. Il est, après les œuvres de Machiavel, La Boétie et quelques autres, un classique dans la critique de la domination. Son originalité réside d'abord dans le fait qu'il est explicitement dirigé, au contraire des précédents, contre un tyran nommé désigné, qu'il incite vivement à mettre à mort au plus tôt par n'importe quel moyen; et, d'autre part, dans le fait que ce tyran particulier est le prototype de la principale série du chef d'État moderne illégitime, du *recupérateur* qui a établi son pouvoir en réprimant une révolution sociale dont il avait d'abord saisi la direction : en ce sens, le bref règne de Cromwell préfigure à la fois ceux de Robespierre ou Lénine et ceux de leurs successeurs perpétuellement mal assurés, Bonaparte aussi bien que Staline et ses fils.

Killing no murder, imprimé en 1657 dans les Pays-Bas, mêle les plus sûres analyses de Machiavel (imputées d'ailleurs habilement, et non sans motif, à l'ennemi à abattre, comme seuls guides de sa conduite) à ce langage biblique qui caractérisa la révolution bourgeoise d'Angleterre, comme plus tard le style des « Romains ressuscités » devait être la signature de la grande Révolution française. Le ton de ce pamphlet est à l'origine de tout un courant de la littérature anglaise ultérieure, le seul dont on ne rencontre pas d'équivalents à l'étranger, celui qui va de Swift à Junius, et sans doute aussi, ramené à un exercice de l'humour esthétique, au Thomas de Quincey de *L'Assassinat considéré comme un des beaux-arts*. Sexby fut traduit en français, dès 1658, par Carpentier de Marigny, un Frondeur de la bande du cardinal de Retz; lequel se trouvait alors lui aussi en exil, après son évasion de la prison de Nantes, et jugeait expédient d'appliquer à Mazarin le raisonnement qui condamnait Cromwell. On a réimprimé en France *Tuer n'est pas assassiner* à partir de 1793, et encore en 1804, où la police de Bonaparte le fit vite saisir. Le texte a depuis été recueilli deux fois, sans être

saisi, dans les ouvrages de Charles Détré (*Les Apologistes du Crime*, Paris, 1901) et d'Olivier Lutaud (*Des Révolutions d'Angleterre à la Révolution française*, La Haye, 1973).

On peut certes dire qu'un livre qui traite du rapport naturel du citoyen et du tyran a beaucoup perdu de son actualité avec les récents progrès de la société mondiale, du fait de la disparition presque totale du citoyen. Mais il est aussi permis de penser qu'il compense cette perte, et au-delà, du fait de la prolifération cancéreuse de la tyrannie : cette tyrannie d'aujourd'hui, si insolemment surdéveloppée qu'elle peut même assez souvent se faire reconnaître le titre de Protecteur de la liberté; si minutieusement impersonnelle, et qui s'incarne si aisément dans la personne d'une seule vedette du pouvoir; cette tyrannie qui choisit à la fois comment ses sujets devront se soigner et pourquoi ils seront malades; qui fixe le triste modèle de leur habitat et le degré exact de la température qui devra y régner; l'apparence et le goût qui devront plaire dans un fruit, et la dose convenable de chimie qu'il lui faudra contenir; et qui enfin s'est donné la puissance de défier une vérité aussi éclatante que le soleil lui-même, et le témoignage de vos pauvres yeux, en vous faisant admettre qu'il est bel et bien midi à dix heures du matin.

Le colonel Sexby fut officier dans l'armée que le Parlement d'Angleterre leva pour la guerre civile contre le roi. Lorsque le peuple, l'armée révolutionnaire et le commandement s'affrontèrent sur ce qu'allait être le résultat social de leur victoire, Sexby fut du parti des « Niveleurs », qui mettait en cause la propriété existante, en exigeant pour tout Anglais le droit de s'auto-gouverner. Au « Débat de l'Armée », tenu à Putney en octobre-novembre 1647, en tant que délégué d'un régiment, il fut de ceux qui s'opposèrent le plus violemment à Cromwell : « Il y a beaucoup de gens sans propriétés qui, honnêtement, ont autant de droit à disposer de cette franchise du choix que tous ceux qui ont de grandes propriétés. Franchement, Monsieur, à vous qui voulez remettre à plus tard cette question et en venir à une autre, je me permets de dire — et j'en appelle à tous — qu'aucune autre question ne peut être réglée avant celle-là : car c'est sur cette base que nous primes les armes, et c'est cette base que nous maintiendrons. Venons-en à ces déchirures, à ces divisions qu'ainsi je provoquerais : oui, en tant qu'individu isolé, si tel était le cas, je pourrais me coucher à terre pour qu'on m'y foule aux pieds; mais la vérité c'est que je suis envoyé par un régiment... » Après la défaite finale des Nive-

leurs, survenue deux ans plus tard, il passa en France, comme agent de la République anglaise, pour agir dans les troubles de la Fronde, et tenter de les radicaliser. Inspirateur de la fraction républicaine extrémiste de « L'Ormée », à Bordeaux, en 1652-1653, il outrepassa certainement ses instructions en faisant adopter aux Ormistes la plate-forme des Niveleurs. La Fronde vaincue, et Cromwell étant devenu Lord Protecteur d'une République de la grande bourgeoisie marchande, Sexby reprit, de l'exil, sa lutte contre lui. En 1657, lié au complot de Sindercombe, il publia, sous le pseudonyme de William Allen, *Killing no murder*. Rentré clandestinement en Angleterre pour joindre la pratique à la théorie, il fut arrêté par l'efficace police de Cromwell, qui saisit avec lui une partie du tirage de son pamphlet. Emprisonné à la Tour de Londres, il y mourut la même année, dans des conditions restées très obscures. Les autorités prétendirent alors, comme elles le font aujourd'hui en Russie, qu'il était mort fou. D'autres conclurent à cette sorte de suicide qui se rencontre ces temps-ci dans les prisons de l'Allemagne Fédérale. Cromwell ne mourut que l'année suivante, deux ans avant sa République, et de sa belle mort : on a dit qu'après la lecture de ce pamphlet, on ne l'avait plus jamais vu sourire. (« Il a besoin d'autres gardes pour le défendre contre les siens propres... parce qu'il a opprimé et abandonné le pauvre, parce qu'il a pris avec violence une maison qu'il n'avait pas bâtie. »)

Le colonel Sexby a combattu, et toujours parmi les plus extrémistes, dans les révolutions de deux royaumes. Il fut de ceux qui, à chaque tournant de l'histoire, se trouvèrent pour oser dénoncer le changement des choses qui avaient gardé un même nom. Recourant, selon les périodes changeantes, à différents moyens, il resta jusqu'à la fin fidèle à la « bonne vieille cause » pour laquelle il avait pris les armes. Tel fut Edward Sexby, et tel, enregistré en due forme pour des exécuteurs futurs, son testament.

TRAICTÉ
POLITIQUE,

Composé
Par WILLIAM ALLEN,
Anglois,

Et traduit nouvellement en françois,

Où il est prouvé par l'exemple de
Moÿse, et par d'autres, des actions
de l'escriture, que

TUER UN TYRAN

titulo vel exercitio,

N'EST PAS UN MEURTRE.

LUGDUNI.

Anno M. DC. LVIII.

*À son Altesse
Olivier Cromwell.*

Milord,

Ce papier qui suit rendra compte à Votre Altesse de quelle manière j'emploie quelques heures du loisir qu'elle m'a donné. Je ne saurais pas dire comment il vous plaira de l'interpréter, mais je puis dire avec confiance que j'y ai eu intention de vous procurer la justice que personne ne vous fait, et de faire voir au peuple que plus il la diffère et plus grande est l'injure qu'il se fait à soi-même, et à vous aussi. L'honneur de mourir pour le peuple appartient justement à Votre Altesse, et ce ne vous peut être qu'une consolation inexprimable, dans les derniers moments de votre vie, de considérer combien vous ferez de plaisir au monde en le quittant. Ce sera seulement alors, Milord, que les titres que vous usurpez vous appartiendront justement ; certes vous serez alors le libérateur de votre pays et vous l'affranchirez d'un esclavage qui n'est guère moindre que celui dont Moïse délivra le sien. Vous serez alors ce réformateur que vous voulez qu'on vous croie. La religion sera pour lors réta-

blie, la liberté affermie, et les Parlements auront les privilèges pour lesquels ils ont combattu. Nous espérons qu'alors quelques autres lois auront lieu, outre celles de l'épée, et que la justice sera autrement définie que la volonté et le plaisir du plus fort ; nous espérons qu'alors les hommes tiendront encore leurs serments, et qu'ils ne seront pas nécessités d'être fourbes et perfides pour plaire à leurs gouverneurs. Nous espérons tout cela de l'heureuse expiration de Votre Altesse, qui est notre vrai père et le père de la Patrie ; car tandis que vous vivez nous ne pouvons rien appeler nôtre, et c'est de votre mort que nous espérons tous nos héritages. Que cette considération arme et fortifie votre âme contre les craintes de la mort et les terreurs de votre mauvaise conscience, afin que le bien que vous ferez par votre mort balance, en quelque façon, les maux de votre vie. Et si, dans le noir catalogue des grands malfaiteurs, l'on en peut trouver peu qui aient plus vécu pour l'affliction et pour le trouble du genre humain que Votre Altesse n'a fait, vos plus grands ennemis ne pourront aussi nier qu'il n'y en ait semblablement peu qui soient morts plus à l'avantage du genre humain que Votre Altesse ne le peut faire. Ç'a été la principale fin de mon écrit, de hâter ce grand bien ; et s'il a le succès que j'espère qu'il aura, Votre Altesse sera bientôt hors des atteintes de la malice des hommes, et vos ennemis ne pourront plus blesser que votre mémoire, et vous ne sentirez point ces coups-là. Ce sont les souhaits universels de votre reconnaissante patrie, de voir prompte-

ment Votre Altesse dans cette sécurité. Ce sont les désirs et les prières des bons et des mauvais, et ce peut être la seule chose dans laquelle toutes les sectes et toutes les factions s'accordent dans leurs dévotions ; et ce sont là seulement nos communes prières. Mais parmi tous ceux qui mettent dans leurs demandes et dans leurs supplications pour Votre Altesse la prompte délivrance de tous les troubles de la terre, il n'y en a pas un qui soit plus assidu ni plus zélé que celui qui, avec le reste de la nation, a l'honneur d'être,

Avec la permission de Votre Altesse,
De Votre Altesse le présent esclave et vassal,

William Allen.

*À tous les officiers et soldats de l'armée
qui se ressouvient de leurs engagements,
et qui osent être gens d'honneur.*

Je souhaite de tout mon cœur, pour l'amour de l'Angleterre, que votre nombre soit plus grand que je ne crains qu'il est, et que les fréquentes purgations de Son Altesse aient laissé parmi vous quelques-uns que cette épître dédicatoire marque par ces caractères. Vos propres actions, aussi bien que vos lâches souffrances, ne montrent que trop clairement que nous avons, tout le monde et moi, grande raison d'en douter. Car vous, qui fûtes les champions de notre liberté et qui fûtes levés à ce dessein, n'êtes-vous pas devenus les instruments de notre esclavage ? Et vos mains, que le peuple employait pour ôter le joug de dessus notre col, ne sont-ce pas ces mêmes mains qui nous l'y mettent à présent ? Vous ressouvenez-vous que vous fûtes levés pour défendre les privilèges du Parlement, et que vous avez juré de le faire ? Et voulez-vous être employés pour violenter les élections et rompre les Parlements parce qu'ils ne veulent pas établir par une loi l'iniquité du tyran, et notre servitude ? Je souhaite que vous pensiez à ce que vous avez promis et à ce que vous faites, et que vous ne donniez pas à la postérité, aussi

bien qu'à vos descendants, sujet de se ressouvenir de vous avec infamie, et de maudire cette infortunée valeur et tous vos succès, qui n'ont gagné des victoires (de la manière que vous en usez) que contre la République. L'Angleterre aurait-elle jamais pensé de voir cette armée, de laquelle l'on ne se ressouvenait jamais sans les titres de soldats religieux, zélés, fidèles, courageux — la défense de sa liberté au-dedans et la terreur de ses ennemis au-dehors — devenir ses geôliers ! N'être plus sa garde, mais ses oppresseurs ! N'être plus ses soldats, mais les bourreaux d'un tyran, qui traînent sur les billots et aux gibets tous ceux qui ont la hardiesse d'être plus gens de bien qu'ils ne sont eux-mêmes ! Voilà ce que vous faites et voilà ce que vous êtes ; et vous ne pouvez jamais recouvrer votre propre honneur, la confiance et l'amour de votre pays, l'estime des braves gens et les prières des bons, si vous ne faites voir promptement au monde que vous avez été déçus ; ce que l'on croira seulement lorsque l'on verra la vengeance que vous prendrez de cette infidèle tête, qui vous a trompés. Si vous différez trop longtemps à le faire, vous trouverez qu'il sera trop tard pour le tenter, et votre repentir ne pourra ni vous venger ni nous secourir. C'est la principale fin de ce papier qui suit, de vous faire voir que vous le pouvez faire comme une action légitime, et de vous le persuader comme une action glorieuse. S'il ne fait point d'effet sur vous, je ne me serai pas absolument trompé dans mon intention, car s'il n'excite point en vous de vertu, ni de courage, il vous reprochera votre lâcheté et votre

bassesse. Ceci vient d'un homme qui a été parmi vous et qui sera avec vous encore, quand vous aurez la hardiesse d'être ce que vous fûtes.

Ce n'est point aucune ambition de voir mon nom imprimé, quand il y a si peu de gens qui épargnent le papier et la presse, ni aucuns mouvements de malice ou de vengeance particulière (bien qu'il y ait peu de ceux qui osent être maintenant hommes d'honneur qui n'aient sujet d'en avoir), qui ont prévalu sur moi pour me faire l'auteur d'un libelle et pour troubler la tranquillité dont je jouis par la grande faveur et par l'injustice de Son Altesse. Je n'ignore pas aussi combien peu utilement j'emploierai le temps et la peine que je mettrai à cet écrit. Car de penser que nulle de mes raisons, ou de mes persuasions, ou de leurs propres convictions, retire les hommes d'aucune chose où ils voient du profit et de la sécurité, ou les porte à nulle chose où ils craignent de la perte et où ils voient du danger, c'est avoir une meilleure opinion d'eux et de moi, qu'eux et moi nous ne méritons.

D'un autre côté, le sujet est en soi de cette nature que je ne dois pas seulement attendre du danger de la part des méchants, mais encore la censure et le blâme de beaucoup de ceux qui sont

bons. Car ces opinions, étant seulement considérées au-dehors et non pas au fond (et tous n'ont pas des yeux pour cela), paraîtront sangui- naires et cruelles, et il faut que je m'attende à ces reproches que me feront ceux qui ont du zèle, mais qui ne s'accorde pas avec la connaissance ; c'est pourquoi, si je n'eusse considéré que moi seul, je me serais épargné tout ce que j'aurai de peine, et n'aurais pas déplu à beaucoup de gens pour plaire à si peu qu'il y a d'hommes sages et vertueux dans le monde. Mais, dans un temps tel que celui-ci, quand Dieu non seulement nous exerce par une ordinaire et commune calamité en nous laissant tomber dans l'esclavage parce que nous usons si mal de notre liberté, mais, qu'outre cela, il lui plaît d'aveugler nos entendements et d'abaisser nos esprits jusques à souffrir que nous fassions la cour à notre servitude et que nous la mettions parmi les demandes que nous lui faisons, l'indignation fait qu'un homme rompt le silence que la prudence lui persuaderait de garder, si ce n'est pour produire quelques bons sentiments dans le cœur des autres hommes, du moins pour décharger le sien.

Un certain libelle dernier nous parle d'un grand dessein découvert contre la personne de Son Altesse et contre le Parlement (c'est ainsi que cette Cohue a profané ce nom), venant se réjouir avec Son Altesse de ce qu'elle avait été heureusement délivrée d'un si méchant et si cruel attentat. De plus, que l'on avait ordonné que l'on se moquerait de Dieu par un jour d'actions de grâces (comme je crois que le monde se moque de ce

prétendu complot), et de ce que le peuple rendra publiquement grâces de la calamité publique, et de ce qu'il plaît encore à Dieu de continuer ses jugements sur lui et de rendre inutiles tous les moyens dont il se sert pour se mettre en liberté. Certainement, il n'y aura maintenant personne qui nie que le peuple anglais ne soit un peuple fort reconnaissant. Mais je pense que si nous avons lu dans l'Écriture que les Israélites auraient prié le Seigneur, non pour leur propre délivrance, mais pour la conservation des maîtres qui leur réglaient leur travail journalier, et qu'ils l'auraient remercié avec solennité de ce que Pharaon vivait encore et de ce qu'il y avait toujours de grandes espérances de voir augmenter chaque jour le nombre de leurs briques ; quoique ces peuples-là aient fait des choses non seulement impies et profanes, mais ridicules et absurdes, ils n'ont néanmoins jamais rien fait dont nous nous fussions davantage étonnés que de les avoir trouvés rendant avec cérémonie grâces à Dieu des fléaux dont il les châtiait, eux qui pour l'ordinaire étaient si brutalement ingrats de tous les biens qu'ils en recevaient ; et nous aurions pensé que Moïse leur aurait fait un grand outrage, s'il n'avait souffert qu'ils jouissent de leur servitude, et s'il ne leur avait laissé leur travail et leurs oignons.

Je puis dire avec justice que ma principale intention n'est pas de déclamer dans cet écrit contre Milord Protecteur ou ses complices, car, quand il n'en faudrait pas plus dire pour les accuser que pour justifier les autres, je pense que leurs propres actions ont assez travaillé à cet

ouvrage, et je ne dois pas prendre la peine de dire au monde ce qu'il sait déjà. Mon dessein est d'examiner s'il y a eu un complot tel que celui duquel nous entendons parler ; et s'il a été formé par Sindercombe contre Milord Protecteur ou par Milord Protecteur contre Sindercombe (ce qui est douteux) ; s'il mérite ces épithètes, qu'il a plu à Monsieur l'Orateur de lui donner, de méchant et de cruel, comme venant du Prince des Ténèbres. Je sais très bien combien le vulgaire est incapable de considérer ce qu'il y a d'extraordinaire et de singulier en toutes choses ; qu'il en juge et les nomme par leurs apparences extérieures, sans pénétrer en nulle manière dans leurs causes et dans leurs natures. Et, sans doute, quand il entend dire que le Protecteur devait être tué, il tire une droite conséquence qu'un homme devait être assassiné et non pas un malfaiteur puni ; car il pense que les formalités font toujours les choses semblables et que c'est le juge, et celui qui crie, qui fait la justice, et que c'est la prison qui fait le criminel ; et c'est pourquoi, quand le vulgaire lit dans le libelle le discours qu'a fait l'Orateur, il pense assurément qu'il donne à ces conjurateurs des justes titres qu'ils méritent, et il les condamne aussi vite que la Haute Cour de Justice, sans examiner en façon quelconque s'ils voulaient tuer un magistrat ou exterminer un tyran, de qui tout homme est naturellement le juge et le bourreau, et que les lois de Dieu, de la nature et de toutes les nations exposent pour être exterminé partout où on le rencontre, ainsi que les bêtes ravissantes.

Afin de m'expliquer aussi clairement qu'il m'est

possible, je ferai premièrement une question (qui certainement n'en est pas une) : savoir si Milord Protecteur est un tyran ou non. En second lieu, en cas qu'il soit tyran, s'il est permis d'en faire la justice sans nulle formalité, c'est-à-dire de le tuer. En troisième lieu, cela étant légitime, savoir s'il est vraisemblable qu'il devienne utile ou désavantageux à la République.

La loi civile déclare qu'il y a deux sortes de tyrans : *tyrannus sine titulo* et *tyrannus exercitio*. L'un est appelé tyran parce qu'il n'a point de droit de gouverner, l'autre à cause qu'il gouverne tyranniquement. Nous parlerons brièvement de l'un et de l'autre, et nous verrons si le Protecteur ne peut pas, avec grande justice, réclamer ces deux titres afin de se les attribuer.

Nous aurons suffisamment fait entendre qui sont ceux qui n'ont point de droit de gouverner, si nous montrons qui sont ceux qui l'ont, et qu'est-ce qui rend juste le pouvoir que ceux qui gouvernent ont sur la liberté naturelle des autres hommes. La nature a donné un suprême et absolu pouvoir aux pères dans leurs familles particulières. Chaque homme, dit Aristote, gouverne de droit sa femme et ses enfants, et ce pouvoir était nécessairement exercé en tous lieux, tandis que les familles vivaient dispersées devant l'établissement des Républiques ; et il continue même encore après en plusieurs endroits, comme il appert par les lois de Solon et par les plus anciennes de celles de Rome. Et certes, comme par les lois de Dieu et de la nature, le soin, la défense et le support de la famille reposent sur

celui qui en est le chef, par la même loi, chaque membre de cette famille doit de l'obéissance et de la soumission en récompense de ce support. Or les familles particulières, s'unissant ensemble pour composer un corps d'une République et étant indépendantes les unes des autres sans aucune supériorité ou obligation naturelle, rien ne peut introduire parmi elles une disparité de règle et de soumission, si ce n'est quelque pouvoir qui soit au-dessus d'elles, et il n'y a personne qui puisse prétendre de l'avoir, si ce n'est Dieu ou elles-mêmes. D'où vient que tout pouvoir qui est légitimement exercé sur une semblable société d'hommes (que nous appelons République d'autant que le bien commun est la fin de son institution) doit de nécessité dériver ou du commandement de Dieu tout-puissant, qui est le suprême et souverain Seigneur de tout et partout, ou du consentement de la société même, laquelle, après Dieu, a le plus prochain pouvoir de disposer de sa propre liberté ainsi qu'elle le juge à propos de son propre bien. Dieu a donné ce pouvoir aux sociétés des hommes aussi bien qu'il l'a donné aux personnes particulières, et quand il n'interpose pas sa propre autorité et qu'il ne déclare point lui-même qui doivent être ses vice-régents et gouverneurs sous lui, il ne laisse à personne qu'aux peuples mêmes l'autorité d'en faire le choix, d'autant que l'utilité du peuple est la fin de toutes sortes de gouvernement. Voire même, il a souvent lui-même fait l'élection des gouverneurs, mais il en a laissé la confirmation et la ratification au peuple. Ainsi Saül fut choisi de Dieu et oint roi par son pro-

phète, mais il fut fait roi par le peuple de Gilgal. David fut oint roi par le même prophète, mais, après la mort de Saül, il fut ensuite confirmé par le peuple de Juda et, sept ans après, par les Anciens d'Israël, députés du peuple à Hébron. Et il est à remarquer qu'encore qu'ils sussent que David était choisi de Dieu même pour roi, et qu'il avait été oint par son prophète, ils savaient semblablement que Dieu approuvait non seulement qu'ils confirmassent son élection, mais encore qu'ils limitassent son pouvoir ; car, devant son couronnement, ils firent un traité avec lui, c'est-à-dire ils l'obligèrent par une convention à l'observation de telles conditions qu'ils pensèrent être nécessaires pour assurer leur liberté. Et il n'est pas moins remarquable que, lorsque Dieu donne à son peuple ses directions touchant son gouvernement, il lui en laisse absolument la forme : car il ne dit pas : « Quand tu viendras dans le pays que le Seigneur ton Dieu te donne, *statues super te regem* », mais : « ... *si dixeris statuam* ». Dieu ne dit pas : « Tu te feras un roi », mais : « Si tu dis, j'élirai un roi » ; laissant au peuple le choix de dire oui ou non. Et il est clair qu'en ce lieu-là Dieu donne aux peuples le choix de leur roi, car il les instruit lequel ils choisiront : « *E medio fratrum tuorum* — tu en prendras un parmi tes frères. » Nous pouvions en dire beaucoup plus, si c'était une vérité moins claire et moins manifeste que tout juste pouvoir de gouverner est fondé sur ces deux bases : sur le commandement de Dieu exprès ou sur le consentement des peuples ; et c'est pourquoi quiconque s'attribue ce pouvoir ou

quelque partie de celui-ci, et ne peut produire l'un de ces deux titres, il n'est point un gouverneur mais un usurpateur, et les peuples qui sont sujets à ce pouvoir-là ne sont pas gouvernés, mais opprimés.

Ceci étant bien considéré, le peuple d'Angleterre n'a-t-il pas beaucoup de raisons de faire cette question au Protecteur : « *Quis constituit te virum principem et judicem super nos ? — Qui t'a fait notre Prince et notre juge ?* » Si c'est Dieu, fais-le nous paraître ; si c'est le peuple, où nous sommes-nous assemblés pour le faire ? Qui a pris nos signatures ? A qui avons-nous donné notre pouvoir et nos procurations ? Où et quand est-ce que ces députés-là ont fait cette élection ? Ces demandes sont assurément très naturelles, et je crois qu'elles embarrasseraient beaucoup le Conseil de Son Altesse et sa Cohue à y répondre. En un mot, afin que je n'ennuie point mon Lecteur (qui ne manquera point de preuves de ce que je dis s'il ne manque point de mémoire), si changer le gouvernement sans le consentement du peuple, si faire séparer les Parlements par force et annuler leurs actes, si donner le nom de députés du peuple à ses propres confédérés afin qu'il puisse établir l'iniquité par une loi, si ôter la vie aux hommes sans nulle forme de justice par le moyen de certains meurtriers qu'il a établis et qu'il appelle une Haute Cour de Justice, si dé cimier les biens des hommes, si imposer de sa propre autorité sur les peuples les taxes qu'il lui plaît, si maintenir tout cela à force d'armes, si, dis-je, un tyran fait toutes ces choses-là, sa propre impu-

dence ne peut nier qu'il n'en soit un aussi parfait et aussi achevé qu'il y en eut jamais depuis qu'il y a eu des sociétés d'hommes. Celui qui a fait et qui fait encore tout cela, c'est la personne pour la conservation de laquelle le peuple d'Angleterre doit prier Dieu ; mais certainement s'il le fait, c'est pour la même raison que cette vieille femme de Syracuse priait pour la longue vie de Denys le Tyran, de peur que le diable ne lui succédât.

Or, si au lieu du commandement de Dieu ou du consentement des peuples, Son Altesse n'a point d'autre titre que la force et la fraude, ce qui est proprement manquer de tous les titres nécessaires, et si violer toutes les lois et n'en proposer aucune pour gouverner que celles de sa propre volonté, c'est exercer cette tyrannie qu'il a usurpée, et rendre son administration conforme à son droit, la première question que nous avons faite ne doit pas être plus longue.

Mais devant que nous venions à la seconde, puisqu'il est beaucoup plus aisé de s'apercevoir et de connaître les choses par la description de leurs accidents extérieurs et de leurs qualités que par la définition de leurs essences, ce ne sera pas une faute de voir si Son Altesse n'a pas aussi bien les marques extérieures et les caractères par lesquels les tyrans sont connus qu'il a leurs propriétés naturelles et essentielles ; s'il n'a pas la peau du lion et la queue du renard aussi bien qu'il a la violence de l'un et la ruse de l'autre. Or, dans la peinture que j'ai dessein de faire d'un tyran, l'on trouvera que tous les traits et toutes les couleurs auront tant de rapport avec le naturel que l'on

doutera seulement si Son Altesse est l'original ou la copie ; si je l'ai représentée en faisant le portrait d'un tyran ou si j'ai fait le portrait d'un tyran en dépeignant Son Altesse. Et c'est pourquoi, de crainte que je ne puisse être soupçonné de n'agir pas sincèrement avec lui, et de n'avoir point appliqué ces caractères suivants, mais de les avoir faits, je ne vous en donnerai pas un seul de mon invention, mais tels que je les trouve dans Platon, Aristote, Tacite, et dans Machiavel qui est le propre évangéliste de Son Altesse.

Les caractères d'un tyran

1. La plupart des tyrans ont été d'abord capitaines et généraux pour les peuples, sous prétexte de venger ou de défendre leur liberté. « *Ut imperium evertant libertatem praeferunt ; cum perverterunt, ipsam aggrediuntur* », dit Tacite : « Pour renverser le gouvernement présent, ils prennent pour prétexte la liberté du peuple et, lorsque le gouvernement est renversé, ils oppriment eux-mêmes alors cette liberté pour laquelle ils avaient combattu » ; ceci n'a pas besoin d'application.

2. Les tyrans accomplissent leurs desseins beaucoup plus par fraude que par force. Ni la vertu, ni la force, dit Machiavel, ne sont pas si nécessaires pour cela que « *una astuzia fortunata* — une heureuse finesse », laquelle sans la force a souventes fois été trouvée suffisante, mais non pas la force sans elle. Et dans un autre endroit il nous dit que leur maxime est : « *Aggirare li cervelli*

degli uomini con astuzia — d'imposer aux esprits et aux jugements des hommes avec des prétextes adroits et plausibles », et à la fin ils se rendent maîtres de ceux qui ont eu si peu d'esprit que de se fier à leur foi et à leur intégrité. Il n'est pas nécessaire de dire que, si Son Altesse n'eût eu une faculté de verser aussi facilement des larmes que de parler éloquemment dans ses exécutions, s'il n'eût pas eu des yeux d'éponge et une conscience souple, et qu'outre cela il n'eût pas eu affaire à un peuple de grande foi et de peu d'esprit, son courage et le reste de ses vertus morales, avec le secours de ses janissaires, n'eût pas été capable de l'éloigner si fort des atteintes de la Justice que, pour l'ôter du lieu où il est, nous eussions eu besoin de recourir à d'autres mains qu'à celles du bourreau.

3. Ils abaissent toutes les personnes excellentes et ils ôtent de leur chemin toutes les âmes nobles, « *et terrae filios extollunt* — et ils élèvent les enfants de la terre ». Pour faire parler Aristote en d'autres termes, ils purgent le Parlement et l'armée jusques à ce qu'ils y laissent peu ou point de gens qui aient ou de l'honneur ou de la conscience ou de l'esprit, de *l'intérêt*, ou le courage de s'opposer à leurs desseins ; et dans ces purgations, dit Platon, les tyrans font tout le contraire des médecins : car ceux-ci nous purgent de nos humeurs et les tyrans nous purgent de notre esprit.

4. Ils n'osent pas souffrir d'assemblées, pas même pour des courses de chevaux.

5. Ils ont en tous lieux leurs espions et leurs

délateurs, c'est-à-dire ils ont leurs Fleetwood, leurs Broughall, leurs Saint-John (outre une quantité innombrable de petits espions), qui feignent d'être mécontents et de n'être point d'accord avec eux afin que, par cet artifice, ils puissent gagner de la confiance et faire des découvertes. Ils ont semblablement leurs émissaires pour les envoyer avec des lettres supposées : si quelqu'un doute de cela, qu'on l'envoie au général-major Browne, et il lui donnera satisfaction.

6. Ils ne se remuent pas sans avoir une garde, et Son Altesse ne fait pas un pas sans ses gardes du corps.

7. Ils appauvrissent les peuples, afin qu'ils manquent de pouvoir s'ils ont la volonté de tenter quelque chose contre eux. Son Altesse se sert des taxes, excises, impôts, et des décimations.

8. Ils font la guerre pour divertir et occuper le peuple et pour avoir, outre cela, un prétexte de lever de l'argent et de faire des nouvelles levées en cas qu'ils ne se fient plus à leurs vieilles troupes, ou qu'ils pensent qu'elles ne soient pas suffisantes. La guerre avec l'Espagne sert pour cela à Son Altesse, et ce n'est point pour d'autres raisons qu'elle a commencé et qu'elle continue encore.

9. Ils veulent faire croire qu'ils honorent et qu'ils ont souci des gens de bien ; c'est-à-dire, si les ministres sont orthodoxes et flatteurs, s'ils veulent donner la torture et la gêne à l'Écriture pour prouver que le gouvernement est juste et légitime, et fournir Son Altesse de titres, Son Altesse semblablement est contenté d'entendre

l'Écriture en leur faveur, et de les fournir de dîmes.

10. Ils font exécuter par d'autres les choses qui sont odieuses et désagréables, et, quand les peuples sont mécontents, ils les apaisent en sacrifiant les ministres qu'ils emploient ; je laisse aux généraux-majors de Son Altesse à ruminer un peu sur ce point-là.

11. Ils prétendent en toutes choses d'être merveilleusement soigneux de ce qui concerne le public, de rendre compte de l'argent qu'ils reçoivent, qu'ils prétendent avoir fait lever pour maintenir l'État et soutenir la guerre. Son Altesse a fait un excellent commentaire sur ce passage d'Aristote dans le discours qu'il a fait au Parlement.

12. Ils mettent en vente toutes les choses destinées aux usages pieux de la religion, afin que, pendant que ces choses-là durent, ils fassent moins d'exactions sur le peuple. Les Cavaliers interpréteront ceci des biens des doyens et des chapîtres.

13. Ils prétendent avoir des inspirations de Dieu et des réponses des Oracles, afin d'autoriser ce qu'ils font. Son Altesse a toujours été un enthousiaste, et comme Hugues Capet en prenant la couronne prétendait avoir été averti de cela en songe par saint Valéry et saint Richard, je crois que Son Altesse fera de même, à la sollicitation de saint Henry et saint Richard, ses deux fils.

14. Finalement, ils prétendent par-dessus toutes choses d'aimer Dieu et la religion. Aristote appelle cela « *artium tyrannicarum potissimam*

— le plus sûr et le meilleur de tous les artifices des tyrans », et nous savons tous que Son Altesse l'a trouvé aussi par expérience. Il a véritablement trouvé qu'il y a un grand gain dans la piété, et que les prédications et les prières bien ménagées gagneront d'autres royaumes aussi bien que celui des cieux. Ses armes ont été véritablement des armes pieuses, car il a fait des grandes conquêtes par celles de l'Eglise : par les prières et par les larmes. Mais la vérité est que, si ce n'était pas pour notre honneur d'être gouvernés par un homme qui sait si bien se servir de l'épée spirituelle et temporelle, et d'avoir comme les Romains notre Grand Prêtre pour notre Empereur, nous aurions pu avoir des prédications à beaucoup meilleur marché, et elles ne nous auraient coûté que nos dîmes, au lieu que maintenant elles nous coûtent tout notre bien.

Aristote fait encore mention d'autres maximes et d'autres marques auxquelles on peut connaître les tyrans, mais comme elles ne se peuvent pas bien appliquer aux actions de Son Altesse, et qu'il n'est pas d'un tempérament propre pour les pratiquer, je ne m'y arrêterai pas beaucoup. Entre autres choses, Aristote ne veut pas qu'un tyran se comporte insolemment et qu'il outrage le peuple, mais Son Altesse est naturellement colérique et il faut qu'il appelle les gens coquins et qu'il donne des soufflets. Enfin, il conclut qu'il doit se régler et se former de telle manière qu'il ne soit ni réellement bon ni absolument mauvais, mais moitié l'un et moitié l'autre ; mais d'être moitié bon, c'est une proportion trop grande pour Son Altesse, et

beaucoup plus que son tempérament ne le peut souffrir.

Mais pour dire la vérité plus sérieusement et pour conclure cette première question, il est certain que si ces caractères ont jamais formé un homme, l'on ne peut nier que ce ne soit Son Altesse ; et si ce n'est point un tyran, il faut que nous confessions que l'on ne nous en a point laissé la définition ni la description, et que nous nous imaginions qu'il n'y a point de semblable chose dans la nature, que c'est seulement une notion ou un nom. Mais s'il y a une telle bête, et que nous croyons à tout ce que nous voyons et que nous sentons, demandons maintenant, suivant la méthode que nous proposons, si c'est une bête innocente à laquelle nous ne devons point faire de supercherie, ou une bête féroce pour l'extermination de laquelle toutes sortes de moyens sont honnêtes et licites.

EST-IL LICITE DE TUER UN TYRAN ?

Les auteurs ont des sentiments fort différents dans la décision de cette question, autant que cela concerne les suprêmes magistrats qui dégénérent en tyrans. Quelques-uns pensent qu'ils doivent être nés sous eux comme avec de mauvais parents, et les mettent au nombre de ces malheurs qui n'ont point d'autre remède que la patience. D'autres pensent qu'ils peuvent être repris par la suprême loi de la sûreté des peuples, et qu'ils sont responsables aux députés des peuples pour avoir

fait une brèche à leur confiance. Mais il n'y a pas un homme de bon sens qui fasse des personnes privées les juges de ses actions, ce qui serait certes renverser tout le gouvernement. Mais, d'un autre côté, je ne trouve personne de ceux qui n'ont point été effrayés, ou dont la raison n'a point été corrompue, qui soit si fort ennemi de la justice publique ou de la liberté du genre humain que de donner aucune espèce d'indemnité à un usurpateur qui ne peut prétendre d'autre titre que celui d'être le plus fort, ni demander l'obéissance des peuples par nulle autre obligation que celle de la nécessité et de la peur. Tous les hommes font d'un tel homme comme d'une personne qui est hors de toutes les bornes de la protection humaine : l'Ismaël contre qui tout le monde porte la main, de même qu'il tourne la sienne contre tout le monde. A celui-là, l'on ne donne pas plus de sûreté que Caïn, son compagnon de meurtre et de violence, s'en promettait à soi-même ; d'être tué par le premier qui le rencontrerait.

La raison pour laquelle le cas du tyran est singulier, et pourquoi en ce cas-là chacun a reçu le pouvoir de faire la vengeance qui en d'autres cas est réservée à Dieu et au magistrat, ne peut être obscure si nous considérons bien ce que c'est qu'un tyran, quels sont ses crimes et en quel état il tient ferme contre la République et contre chacun de ses membres. Et certainement, si nous trouvons qu'il est un ennemi de la société humaine et un destructeur de toutes les lois, et qui par la grandeur de ses méchancetés s'assure contre le cours ordinaire de la justice, nous ne trouverons

point étrange alors s'il n'a point le bénéfice de la société humaine ni la protection de la loi, et si dans son cas la justice se dispense de ces formalités. C'est pourquoi nous devons considérer que la fin pour laquelle les hommes entrent en société n'est pas simplement pour vivre, ce qu'ils peuvent faire dispersés comme les autres animaux, mais pour mener une vie heureuse qui réponde à la dignité et à l'excellence de leur espèce. L'on ne peut avoir ce bonheur hors de la société, car, en particulier, nous sommes impuissants et défectueux, incapables de procurer les choses qui sont ou pour la nécessité ou pour l'ornement de nos vies, comme nous sommes incapables de les défendre et de les garder lorsqu'elles sont acquises. Pour remédier à ces défauts, nous nous associons ensemble ; ce que nous ne pouvons pas garder et dont nous ne pouvons pas jouir en particulier, nous sommes capables de le faire ensemble, par les mutuels devoirs et les assistances les uns des autres. Nous ne pourrions pas peut-être parvenir à ces fins si nous ne soumettions point nos appétits et nos passions aux lois de la raison et de la justice, car la corruption de l'homme le rendrait aussi peu capable de vivre en société que sa nécessité le rend incapable de vivre hors d'elle. Et si cette malice n'était réglée par des lois, les appétits des hommes pour les mêmes choses, leur avarice, leurs plaisirs, leur ambition, rendraient bientôt la société aussi peu, voire moins, sûre que la solitude même, et nous ne serions associés seulement que pour être plus proches de notre misère et de notre ruine. C'est pourquoi ce qui nous fait accomplir

l'intention de la vie civile et sociable, c'est notre obéissance et notre soumission aux lois ; ce sont les nerfs de toute société et de toutes les Républiques, sans lesquels il faut nécessairement qu'elles se dissipent et se divisent. Et certes, comme dit saint Augustin, ces sociétés où il n'y a ni lois ni justice ne sont pas des Républiques, mais « *magna latrocinia* — de grandes assemblées de voleurs et de brigands confédérés » ; d'où vient que ceux-là qui ne se soumettent pas à la loi ne doivent point être censés de la société humaine, laquelle ne peut subsister sans une loi. C'est pourquoi Aristote dit que la tyrannie est contre la loi de nature, c'est-à-dire la loi de l'humaine société par laquelle la nature humaine est préservée. C'est pour cette raison que l'on nie qu'un tyran soit « *partem civitatis* » ; parce que chaque partie est sujette au tout, et un citoyen, dit le même auteur, est une personne qui est aussi bien obligée au devoir d'obéir qu'elle est capable d'avoir le pouvoir de commander. Et certes, il obéit tandis qu'il commande, c'est-à-dire il obéit aux lois, lesquelles, dit Cicéron, « *magistratibus praesunt, ut magistratus praesunt populo* — sont au-dessus des magistrats, comme les magistrats sont au-dessus du peuple ». Et c'est pourquoi un tyran qui ne se soumet point à la loi, mais dont le plaisir et la volonté sont les lois avec lesquelles il se gouverne et gouverne les autres, n'est point un magistrat ni un citoyen ni un membre d'aucune société, mais un ulcère et un chancre qui la ronge ; et si l'on considère bien la chose comme l'on doit, une République, en tombant dans une tyrannie,

perd ce nom-là et est réellement une autre chose. « *Non est civitas quae unius est viri* », dit Sophocle : « Ce qui dépend d'un seul homme n'est pas une ville. » Car il n'y a plus de roi ni de peuple, ou de peuple et de Parlement, mais ces noms-là sont changés — ou tout au moins leur nature — en ceux de maître et de serviteurs, de seigneur et d'esclaves ; et « *servorum non civitas erit, sed magna familia* », dit Grotius : « Où tous sont esclaves, ce n'est point une ville, c'est une grande famille. » Et il est vrai que nous sommes tous les membres de Whitehall, et quand il plaît à notre maître, il peut nous y envoyer, et là nous percer les oreilles et nous attacher aux barrières de la porte. Mais pour conclure, un tyran, comme nous avons dit, n'étant point une partie et ne se soumettant point aux lois de la République, mais se mettant au-dessus d'elles, il n'est pas raisonnable qu'il doive avoir la protection due à un membre de la République, ni qu'il reçoive quelque défense des lois, dont il n'en reconnaît pas une : c'est pourquoi, par toute sorte de raisons, il doit être mis au nombre de ces bêtes sauvages qui ne vont jamais en compagnie avec les autres et qui n'ont point d'autre défense que leur propre force, faisant un butin de tout ce qui est plus faible qu'elles, et, par la même justice, étant une proie pour tout ce qui est plus fort qu'elles ne sont.

Que l'on considère qu'un tyran, se mettant au-dessus de toutes les lois, et défendant son injustice par une force à laquelle le pouvoir du magistrat n'est pas capable de s'opposer, est au-dessus de toute sorte de punition, au-dessus de toute

autre sorte de justice que celle qu'il reçoit du coup de quelque main généreuse. Et certainement l'on aurait mal pourvu à la sûreté du genre humain s'il n'y avait point une espèce de justice pour atteindre aux grandes méchancetés et si les tyrans devaient être « *immanitate scelerum tuti* — en sûreté par la grandeur de leurs crimes ». Certes, nos lois ne seraient que des toiles d'araignées faites pour attraper des mouches et non pas des frelons et des guêpes, et l'on pourrait bien alors dire de toutes les Républiques ce que l'on disait de celle d'Athènes, que l'on y pendait seulement les petits voleurs mais que les grands étaient en sûreté et condamnaient le reste. Mais celui qui veut s'assurer de toutes les mains, doit savoir qu'il ne s'assure d'aucune ; celui qui échappe à la justice dans une cour de Parlement, la trouve dans la rue ; et celui qui marche armé contre tout le monde, arme tout le monde contre lui. « *Bellum est in eos, qui judiciis coerceri non possunt* », dit Cicéron : « Nous avons la guerre avec ceux contre qui nous n'avons point de loi. » Le même auteur dit : « *Cum duo sint decertandi genera... — puisqu'il y a deux voies pour décider les différents...* », l'une par le jugement et l'arbitrage et l'autre par la force, l'une est propre pour les hommes et l'autre pour les bêtes ; nous devons avoir recours à la dernière, quand la première ne peut rien obtenir. Et certainement par la loi de nature, « *ubi cessat iudicium* — lorsque la justice ne peut être faite », chaque homme peut être son propre magistrat et se faire justice à soi-même. Car la loi, dit Grotius, qui m'empêche de poursuivre mon

droit, autrement que par le cours ordinaire de la loi, suppose assurément « *ubi copia est iudicii...* — où la loi a du pouvoir la justice peut être faite » ; autrement la loi serait pour la défense et non contre les injures, et tout au contraire de la nature de toutes les lois, elle deviendrait la protection du coupable contre l'innocent, et non de l'innocent contre le coupable. Or comme il est contre les lois de Dieu et de la nature que les hommes, qui sont partiels pour eux-mêmes, et par conséquent injustes aux autres, soient leurs propres juges lorsque d'autres le doivent être, de même est-ce une chose tout à fait contraire à la loi de nature et de la société commune des hommes que, lorsque la loi ne peut avoir de lieu, il doive être défendu aux hommes de repousser la force par la force, et d'être ainsi dépourvus de toute sorte de défense et de remède contre les injures. Dieu même n'a pas laissé l'esclave sans remède contre le maître qui est cruel ; et quelle analogie peut-il y avoir avec raison que l'esclave, qui n'est proprement que l'argent de son maître et qu'une partie de ses meubles, trouve un remède contre les injures et les insolences d'un maître impérieux, et qu'un peuple libre, qui n'a point d'autre supérieur que son Dieu, n'en ait point du tout contre l'injustice et l'oppression d'un barbare tyran ? Et ne serait-ce pas une incongruité très grande que la loi de Dieu permît à un chacun de tuer un voleur lorsqu'il le trouve de nuit rompant sa maison, parce qu'alors il peut être supposé qu'il ne l'aurait pu livrer à la justice, et qu'un tyran, qui est le voleur public du genre humain, et que

nulle loi ne peut arrêter, fût une personne sacrosainte, « *cui nihil sacrum, aut sanctum* — à qui rien n'est sacré, rien n'est inviolable » ? Mais le vulgaire juge ridiculement les choses ; leur éclat éblouit ses yeux, et il n'en juge que par les apparences et par les couleurs qu'elles ont. Car qu'y a-t-il de plus absurde dans la nature, et de plus contraire au sens commun, que d'appeler voleur et de tuer celui qui vient seul ou avec peu de gens pour me dérober, et d'appeler Protecteur et d'obéir à celui qui me vole avec des régiments et des troupes ? Comme si dérober avec deux ou trois vaisseaux, c'était être un pirate, et pirater avec cinquante, c'était être un amiral ! Mais si c'est le nombre des adhérents seulement, et non la cause, qui met la différence entre le voleur et le Protecteur, je souhaite que le nombre soit défini, afin que nous puissions savoir où finit le voleur et où commence le Prince ; et que nous soyons capables de distinguer le vol d'avec la taxe. Mais, assurément, il n'y a point d'Anglais qui puisse ignorer que c'est le droit de sa naissance d'être le maître de son propre bien, et que personne n'a de pouvoir sur aucune partie de ce bien sans son propre consentement, ou donné immédiatement par lui-même, ou virtuellement par un Parlement. Toutes les autres voies sont pures voleries sous d'autres noms : « *Auferre, trucidare, rapere, falsis nominibus imperium, atque ubi solitudinem faciunt, pacem appellant* — dérober, assassiner, extorquer, c'est ce que les tyrans appellent fausement gouverner, et désoler un pays, c'est ce qu'ils nomment le mettre en paix et en tranquil-

lité. » Dans tous les impôts nous sommes volés, l'excise est un brigandage, les coutumes un vol, et sans doute comme c'est toujours prudemment fait, aussi est-il toujours juste de tuer le voleur dont nous ne pouvons autrement avoir justice. Mais il n'est pas seulement juste de nous faire justice, il est encore glorieux, et c'est bien mériter du genre humain que de délivrer le monde de ce voleur public, de ce pirate universel, sous qui et pour qui les moindres bêtes pillent, butinent et saccagent tout. Je voudrais qu'il y eût quelque moyen d'éteindre ce flambeau, qu'il se trouvât quelque main pour percer cet ulcère ; et je ne puis douter que Dieu ne sanctifie bientôt quelque bras pour le faire et pour abattre cet homme sanguinaire, ce fourbe qui ne vit pas seulement pour le malheur mais pour l'infamie de toute notre nation.

J'aurais sujet d'être moins assuré de la justice de cette opinion, si elle était nouvelle, et si elle n'était seulement appuyée que sur mes observations et mes propres interprétations, mais si je me suis trompé, j'aurai toujours cette excuse que j'aurai été attiré dans cette erreur par les exemples qui nous ont été laissés par les plus grands et les plus vertueux, et par les opinions des plus sages et des plus graves hommes qui ont laissé leur mémoire à la postérité. De la grande abondance des preuves que je pourrais tirer des exemples et des autorités pour cette opinion, j'en choisirai peu, parce que les vérités manifestes n'ont pas besoin de ces supports-là, et j'ai aussi peu d'envie de me lasser que mon lecteur.

Premièrement, d'autant qu'un usurpateur qui s'est mis en possession du gouvernement seulement par la force, et qui le garde seulement aussi par la force, est toujours en guerre avec un chacun, dit le docte Grotius, c'est la raison pour laquelle toute chose est légitime contre lui qui est légitime contre un ennemi découvert que tout homme privé a droit de tuer. « *Hostis hostem occidere volui* », dit Scaevola à Porsenna, quand il fut pris après qu'il eut manqué dans le dessein qu'il avait de le tuer : « Je suis un ennemi, et je voudrais avoir tué un ennemi » ; ce que chaque homme a droit de faire.

« *Contra publicos hostes, et majestatis reos, omnis homo miles est* », dit Tertullien : « Contre les ennemis communs et ceux-là qui sont traîtres à la République, tout homme est soldat. » Les plus fameuses nations ont approuvé cette opinion, et par leurs lois et par la pratique. Les Grecs, ainsi que nous dit Xénophon, qui ne souffraient pas que les meurtriers entrassent dans leurs temples, érigaient dans ces mêmes temples des statues à ceux-là qui avaient tué des tyrans, estimant qu'il était à propos de placer leurs libérateurs parmi leurs dieux. Cicéron fut témoin oculaire des honneurs que l'on faisait à de tels hommes : « *Graeci homines...* — Les Grecs, dit-il, attribuent les honneurs divins à ceux-là qui tuent les tyrans. Qu'ai-je vu dans Athènes et dans les autres villes de Grèce ! Quelle religion récompense de semblables hommes ! Quels hymnes, quels éloges, avec lesquels ils sont consacrés à l'immortalité, et presque déifiés ! » Dans Athènes, par la loi de Solon, la mort

n'était pas seulement décrétée contre le tyran qui opprimait l'Etat, mais contre tous ceux qui avaient pris quelque charge et qui avaient eu quelque emploi pendant que la tyrannie subsistait. Et Platon nous dit la manière ordinaire dont ils usaient avec les tyrans : si, dit-il, le tyran ne pouvait être chassé en l'accusant devant les citoyens, alors ils s'en défaisaient par des secrètes pratiques.

Parmi les Romains, la loi valérienne était : « *Si quis injussu populi...* — quiconque prenait la magistrature sans le commandement du peuple, il était permis à un chacun de le tuer. » Plutarque fait cette loi bien plus sévère : « *Ut injudicatum occidere eum liceret, qui dominium concupisceret* — qu'il fût permis par cette loi, devant qu'il y eût nul jugement rendu, de tuer celui qui n'avait fait qu'aspirer à la tyrannie. » Semblablement, la loi consulaire, qui fut faite après la suppression de la tyrannie du décemvirat, déclara qu'il était permis à un chacun de tuer celui qui veut entreprendre de créer des magistrats, « *sine provocatione...* — sans appel au peuple ». Par ces lois, et par des témoignages innombrables des auteurs, il paraît que les Romains avaient appris des Grecs, avec le reste de leur philosophie, quel était le remède naturel contre un tyran, et ils n'honoraient pas moins qu'eux ceux qui en firent l'application : qui, comme dit Polybe parlant des conjurations, n'étaient pas « *deterrimi civium, sed generosissimi quique, et maximi animi* — non pas les pires et les moindres des citoyens, mais les plus généreux et ceux de la plus grande vertu ». Ainsi furent la plupart de ceux qui conspirèrent contre Jules

César : il crut lui-même que Brutus était digne de lui succéder dans l'empire du monde, et Cicéron, qui était surnommé le « Père de la Patrie », s'il ne fut pas participant de ce dessein, affecta néanmoins la gloire d'être cru un des conjurateurs. « *Quae enim res unquam...* — Quelle action, dit-il, ô Jupiter, a jamais été faite dans cette ville, voire même dans le monde, qui fut plus glorieuse et plus digne d'une éternelle mémoire ! Je souffre volontiers que l'on me comprenne dans ce dessein, comme si l'on me renfermait avec les princes dans le cheval de Troie. » Dans ce même endroit, il nous dit les sentiments qu'avaient de cette action tous les vertueux Romains, aussi bien que les siens propres. « *Omnes boni, quantum in ipsis fuit, Caesarem occiderunt ; aliis consilium, aliis animus, aliis occasio defuit, voluntas nemini.* » « Tous les gens de bien, dit-il, autant qu'il était en leur pouvoir, ont tué César, quelques-uns ont manqué de suffisance, d'autres ont manqué de courage, et d'autres n'en ont point eu l'occasion, mais personne n'a manqué de bonne volonté pour le faire. » Mais nous n'avons pas encore fait voir toute l'étendue de leur sévérité contre un tyran. Ils l'exposaient à la fraude aussi bien qu'à la force, et ne lui laissaient point de sûreté dans les serments et dans les pactes, afin que ni la loi ni la religion ne puissent défendre celui qui les violait toutes deux. « *Cum tyranno Romanis nulla fides, nulla juris jurandi religio* », dit Brutus dans Appian : « Les Romains tiennent qu'il n'y a point de foi à garder, ni de religion de serment à observer avec un tyran. » Sénèque en donne la raison :

« *Quia quidquid erat quo mihi cohæreret...* — Parce qu'il a rompu tout ce qu'il y avait de mutuelle obligation entre nous en détruisant les lois de la société civile. » Ainsi, ceux qui pensent qu'il y a « *in hostem nefas* — que l'on peut commettre une infamie contre un ennemi », ceux qui font profession « *non minus juste quam fortiter arma gerere* — de se servir des armes avec autant de justice que de courage », ceux qui pensent qu'il faut garder la foi, même aux perfides, ils pensent aussi que l'on ne peut faire à un tyran d'autre injustice que de le laisser vivre ; et que la plus prompte voie pour l'exterminer est la plus légitime, il n'importe comment, par force ou par finesse, car l'on se sert contre toutes les bêtes féroces de toiles et de filets, aussi bien que du javelot et de l'épieu. Mais la haine qu'ils avaient pour un tyran était si grande qu'elle fit prendre à quelques-uns des opinions dans leurs propres passions, et débiter des choses qu'ils ne pouvaient que mal justifier dans leur morale ; ils pensaient que l'on avait si absolument confisqué à un tyran tous les titres de l'humanité, et toute sorte de protection qu'elle pouvait lui donner, qu'ils abandonnèrent sa femme sans autre garde de sa chasteté que son âge et sa difformité, et ils pensaient que ce que l'on commettait avec elle n'était pas un adultère. J'en pourrais apporter beaucoup de témoignages, car il est plus difficile d'en faire le choix que d'en trouver en abondance. Mais je conclurai avec les autorités les plus authentiques, et avec les exemples que nous pouvons plus commodément imiter.

La loi de Dieu même ordonne une certaine mort à qui voudra agir avec présomption et ne se point soumettre à la décision de la justice. Qui peut lire ceci et penser qu'un tyran doit vivre ? Mais, certainement, ni cela ni nulle autre loi n'aurait d'effet, s'il n'y avait point de moyen de la mettre à exécution. Or, dans le cas d'un tyran, les ajournements et les procès n'ont point de lieu, et si nous voulons seulement avoir des remèdes formels contre lui, nous sommes assurés de n'en avoir aucun ; il y a peu d'espérance de justice lorsque le malfaiteur a le pouvoir de condamner le juge. C'est pourquoi tout le remède qu'il y a contre un tyran, c'est la dague d'Ehoud, sans laquelle toutes nos lois sont sans fruit, et nous sans secours. C'est cette Haute Cour de Justice où Moïse ajourna l'Egyptien, où Ehoud appela Eglon ; Samson, les Philistins ; Samuel, Agag ; et Joad, le tyran Athalie.

Considérons un peu en détail tous ces différents exemples, et voyons s'ils peuvent être appliqués à notre propos.

Premièrement, quant au cas de Moïse, il est certain que chaque Anglais a autant de vocation que Moïse, et beaucoup plus de sujet que lui, de tuer cet Egyptien, qui ne fait que mettre tous les jours de nouvelles charges, et qui maltraite incessamment et nos frères et nous. Car, quant à sa vocation, nous ne lisons pas qu'il en eut d'autre que la nécessité de son frère et le besoin qu'il avait de son secours. Il regardait les fardeaux que portaient ses frères et, voyant un Egyptien qui frappait un Hébreu, connaissant qu'il était hors

de l'atteinte de toute autre espèce de justice, il le tua.

Certainement cela était, et cela est aussi légitime à tout homme de le faire qu'à Moïse, qui n'était alors qu'une personne privée, et qui n'avait point d'autre autorité de faire ce qu'il fit que celle que la nature donne à chaque homme : d'opposer la force à la force, et de faire justice quand on n'en trouve point. Quant à la cause de l'action, nous avons beaucoup plus à dire que n'avait Moïse ; il voyait battre un Hébreu, nous voyons assassiner beaucoup d'Anglais ; il voyait les fardeaux de ses frères, et les coups qu'on leur donnait, nous voyons les fardeaux de nos frères, leurs emprisonnements et leur mort. Or il est assuré que, s'il était légitime à Moïse de tuer cet Egyptien qui opprimait un homme, n'ayant point de moyen de procéder contre lui par le cours ordinaire de la justice, ce ne peut être qu'une absurdité de penser qu'il soit illégitime de tuer celui qui opprime une nation tout entière, un homme que la justice peut aussi peu atteindre qu'elle le défend.

L'exemple de Ehoud nous montre le naturel, et presque le seul remède contre un tyran, et le moyen de délivrer un peuple accablé de l'esclavage d'un insolent Moabite ; on en vient à bout avec les prières et les larmes, et le secours du poignard, en criant au Seigneur, et avec la main gauche d'un Ehoud. Car croyez-le pour certain, un tyran n'est pas une espèce de diable que l'on chasse seulement par le jeûne et par la prière. Et l'Écriture, en cet endroit, nous enseigne quelle sorte de message le Seigneur pense qu'il est à propos d'envoyer à un

tyran : un poignard long d'une coudée dans le ventre, et tout homme brave et généreux qui désire être un Ehoud doit s'empresse et disputer afin d'en être le porteur.

Nous pouvons semblablement observer dans cet endroit, et dans plusieurs autres du *Livre des Juges*, que lorsque les Israélites tombaient dans l'idolâtrie, qui certainement est le plus grand de tous les péchés, Dieu tout-puissant, pour proportionner la punition à l'offense, les livrait toujours entre les mains des tyrans, ce qui assurément est le plus grand de tous les fléaux.

Dans l'histoire de Samson, il est évident que, parce qu'on lui refusa sa femme et qu'on la fit ensuite brûler avec son père, ce qui n'était que des injures particulières, quoiqu'elles fussent grandes, il crut avoir des suffisantes raisons de faire la guerre aux Philistins, n'étant qu'une personne privée et n'étant pas seulement assisté, mais au contraire traversé par ses lâches compatriotes. Il savait ce que la loi de nature lui permettait quand les autres lois n'avaient point de lieu, et pensait que c'était une suffisante justification de ce qu'il rompait bras et jambes aux Philistins, de répondre qu'il agissait avec eux comme ils avaient fait avec lui.

Ce qui était permis à Samson de faire contre plusieurs oppresseurs, pourquoi ne pouvons-nous pas le faire légitimement contre un tyran ? Les outrages que l'on nous fait sont-ils moindres ? Nos amis et ceux qui sont intéressés avec nous sont tous les jours assassinés à nos yeux. Pouvons-nous par quelque autre moyen en avoir la répara-

tion ? Qu'on le dise, et je me tairai : mais si nous n'en avons point, les torches et la mâchoire, les premières armes que notre juste fureur nous peut mettre en main, peuvent être assurément employées légitimement contre ce Philistin incircuncis qui nous opprime.

Nous trouvons et la même opposition et les mêmes lâchetés que Samson avait à combattre, c'est pourquoi nous avons d'autant plus de besoin de son courage et de sa résolution, et comme il avait les hommes de Juda, ainsi nous avons ceux de Lévi qui nous crient de leurs chaises, comme du haut de la Roche Hé tam : Ne savez-vous pas que le Philistin est votre gouverneur ? La vérité est qu'ils voudraient bien que cela fût ainsi, et nous lier, avec Samson, dans de nouveaux liens ; mais nous espérons qu'ils deviendront comme de la filasse et qu'ils nous tomberont dans les mains, ou que nous aurons le courage de les couper.

Sur les mêmes fondements du talion, Samuel fit de sa propre main justice du tyran Agag. « Comme ton épée, dit le Prophète, a ravi aux femmes leurs enfants, ainsi ta mère sera sans enfants parmi les femmes ! » Il n'y a point de loi plus naturelle ni plus juste.

A combien de mères notre Agag a-t-il ravi les enfants, pour sa propre ambition ? A combien d'enfants a-t-il ravi les pères ? Combien de gens ont-ils cette raison de mettre cet Amalécite en pièces devant le Seigneur ? Et que ceux qui lui appartiennent, et tous ses confédérés, prennent garde que l'on ne vienne à la fin à se venger sur eux des injures que l'on a souffertes. Ils font

beaucoup de femmes veuves, ils ravissent à beaucoup de pères leurs enfants, mais à la fin leurs femmes pourront bien aussi savoir ce que c'est que de n'avoir point de maris, et eux-mêmes ce que c'est que de perdre leurs enfants. Qu'ils se souviennent de ce que leur dit leur grand apôtre Machiavel, que, dans les contestations que les peuples ont pour la conservation de leur liberté, ils usent souvent de modération, mais après, lorsqu'ils viennent à la venger, leurs rigueurs excèdent toute mesure, de même que les bêtes qui ont été longtemps renfermées et qu'on laisse après échapper, sont toujours beaucoup plus fières et plus cruelles. Pour conclure avec l'exemple que nous a laissé Joad : il cacha six ans durant le légitime héritier de la couronne dans la maison du Seigneur et, sans nul doute, parmi le reste des services divins, il méditait, pendant tout ce temps-là, la destruction du tyran qui avait aspiré à la couronne par l'extirpation et la ruine de ceux à qui le droit en appartenait. Joad n'avait point d'autre prétexte pour autoriser son action que l'équité et la justice de l'action même. Il ne prétendait pas avoir eu immédiatement de Dieu un commandement, ni aucune autorité du Sanhédrin, et c'est pourquoi tout homme pouvait avoir fait ce que fit Joad, aussi légitimement que lui, s'il l'avait pu faire aussi effectivement qu'il le fit. Mais quel ajournement donna-t-on à Athalie, quelle apparence y avait-il de l'appeler devant une Cour de Justice ? Son action était son procès, et sa conviction ; elle fut mise hors de cour sans aucune procédure, et on la laissa seulement vivre

jusques à ce qu'elle fût hors du temple, de peur que ce saint lieu ne fût pollué par le sang d'un tyran, lequel était plus propre à être répandu sur un fumier, et ainsi elle fut tuée à la porte d'une écurie. Et devant la maison royale, le vrai Whitehall, où elle avait fait répandre le sang royal, et qu'elle avait possédé si longtemps avec injustice, la Providence lui fit recevoir son châtimement dans le même lieu où elle avait commis une si grande partie de ses crimes. Ce chapitre nous dit, dans le dernier verset, comment le peuple approuva cette glorieuse action de la destruction d'un tyran. Et tout le peuple du pays se réjouit, et la ville fut tranquille après que l'on eut fait passer Athalie par le fer. Et afin de faire voir qu'ils n'honoraient pas moins les auteurs de ces sortes d'actions que les autres nations faisaient, ainsi qu'ils avaient obéi à Joad pendant tout le temps de sa vie comme à un roi, de même après sa mort à cause du bien qu'il avait fait en Israël, dit l'Écriture, ils l'enterrèrent parmi les Rois.

Il ne faut pas que je finisse cette histoire sans observer que Joad commanda que quiconque avait suivi Athalie fût mis à mort, nous faisant voir ce que méritent ceux qui sont confédérés et qui veulent tenir le parti des tyrans, ou qui font seulement semblant de les défendre et de les approuver. Le Conseil de Son Altesse, sa Cohue et les agas de ses janissaires peuvent, s'il leur plaît, s'instruire de ceci et se repentir de peur qu'ils ne périssent de même. Les chapelains de Son Altesse, et les examinateurs qui ne doivent admettre dans le ministère personne qui veuille

prêcher la liberté avec l'Évangile, peuvent, s'ils le jugent à propos, observer ce qui arriva avec la chute du tyran à Mathan, le prêtre de Baal. Et en vérité il n'y a que des prêtres de Baal qui veulent prêcher pour des tyrans ; et très assurément tous ces prêtres-là, qui sacrifient à notre Baal, notre idole de magistrat, méritent aussi bien d'être pendus devant leurs chaises que mérita jamais Mathan de tomber devant son autel.

Je devrais croire maintenant que j'ai parlé plus qu'il n'était nécessaire sur la seconde question, et je devrais venir à la troisième et la dernière que j'ai proposée dans ma méthode ; mais je rencontre deux objections en mon chemin.

Première objection

La première, que ces exemples tirés hors de l'Écriture sont d'hommes qui étaient inspirés de Dieu, et que par conséquent ils avaient cette vocation et cette autorité pour leurs actions que nous ne pouvons pas prétendre d'avoir, de sorte qu'il ne serait pas sûr pour nous de prendre leurs actions pour les exemples des nôtres, si nous n'avions semblablement leurs justifications à alléguer.

Deuxième objection

L'autre objection est que, n'y ayant point à présent d'opposition faite au gouvernement de Son Altesse, que le peuple continuant sa profession et son trafic dedans et dehors le Royaume, se servant des lois et appellant à la Haute Cour de Justice de Son Altesse, tout cela fait tirer une

conséquence que le peuple consent tacitement au gouvernement ; qu'ainsi il doit être censé juste et l'obéissance du peuple volontaire.

Première solution

A la première, je réponds avec le docte Milton que si Dieu a commandé ces choses-là, c'est un signe qu'elles sont légitimes et recommandables. Mais en second lieu, ainsi que j'ai remarqué dans le rapport que j'ai fait de ces exemples-là, ni Samson ni Samuel n'alléguèrent jamais d'autre cause ou d'autre raison de ce qu'ils firent que la riposte, et la justice apparente de leurs actions mêmes. Et Dieu n'apparut point à Moïse dans le buisson lorsqu'il tua l'Égyptien, et Joad n'alléguait point aucune autorité prophétique ou d'autre vocation pour faire ce qu'il fit que la vocation commune que tous les hommes ont de faire toutes les actions de justice qui sont en leur pouvoir, quand le cours ordinaire de la justice manque.

Deuxième solution

Ma réponse à la seconde objection est, que si les commerces et les plaidoiries suffisaient pour prouver le consentement des peuples, et donner à la tyrannie le nom de gouvernement, il n'y a jamais encore eu de tyrannie qui ait duré plusieurs semaines dans le monde. Et certes, nous faisons donc un très grand outrage à Caligula et à Néron, en les appelant tyrans. Et ceux qui conspirèrent contre eux étaient des rebelles, ou bien nous croirons que, pendant tout le temps qu'ils régnè-

rent, toutes les boutiques furent fermées dans Rome, et qu'ils n'y ouvrirent jamais ni leurs temples ni leurs Cours de Justice. Ce ne sera pas encore avec moins d'absurdité que nous nous imaginerons que, pendant tout ce temps des dix-huit années qu'Israël servait Eglon, et les six années que régna Athalie, les Israélites cessèrent absolument tout leur trafic et toutes les actions publiques, ou bien qu'autrement Ehoud et Joad furent tous deux traîtres, l'un pour avoir tué son roi, et l'autre pour avoir tué sa reine.

TROISIÈME QUESTION

Ayant montré ce que c'est qu'un tyran, ses caractères et ses maximes, j'ai peine à me persuader de dire quelque chose pour faire ma troisième question : savoir s'il est vraisemblable qu'il soit avantageux ou non à la République de s'en débarrasser ; car je pense que c'est demander s'il vaut mieux que l'homme meure ou que l'apostume soit percée, ou que le membre gâté de la gangrène soit coupé ? Il y en a toutefois quelques-uns à qui leur propre poltronnerie et leur avarice fournit des arguments pour soutenir le contraire, et ils voudraient bien faire croire au peuple que d'être vil et lâche, c'est être fin et prudent, et ce qui est véritablement une crainte servile, ils l'appellent faussement une patience chrétienne. C'est pourquoi ce ne sera point une faute de montrer qu'il y a en effet une nécessité, telle que nous croyons qu'elle

est, de sauver la vigne de la communauté, en exterminant, s'il est possible, le sanglier sauvage qui y est entré pour la ruiner. Nous avons déjà fait voir que c'est une chose légitime ; nous verrons maintenant s'il est expédient.

Premièrement, je vous ai déjà dit que d'être sous un tyran n'est pas ce qui doit être appelé République, mais une grande famille composée d'un maître et d'esclaves. « *Vir bone servorum nulla est unquam civitas* », dit un ancien poète : « Un nombre d'esclaves ne compose pas une ville » ; de sorte que, tandis que ce monstre vit, nous ne sommes pas les membres d'une République, mais seulement ses vivants instruments et ses outils qu'il emploie à tel usage qu'il lui plaît. « *Servi tua est fortuna, ratio ad te nihil* », dit un autre : « Ta condition est celle d'un esclave, tu n'as point à demander de raison », et nous ne devons pas nous imaginer que nous puissions longtemps continuer à vivre dans cette condition d'esclaves, et ne pas dégénérer dans les habitudes et dans le tempérament qui est propre et naturel à cette condition : nos âmes s'aviliront aussi bien que notre fortune, et, par l'habitude que nous aurons de vivre comme des esclaves, nous deviendrons mal propres à toute autre chose qu'à la servitude. « *Etiam fera animalia, si clausa teneas, virtutis obliviscuntur* », dit Tacite : « Les bêtes les plus fières perdent leur courage par une longue contrainte. » Et le chevalier Francis Bacon dit que la bénédiction de Issachar et celle de Juda ne tombe point sur un peuple qui plie comme des ânes sous le faix et qui a en même temps le cœur

de lion ; et ce n'est pas une merveille, si avec son courage il perd sa fortune, comme l'effet avec sa cause, et s'il faut autant d'ignominies et de bassesses dehors qu'il en souffre dedans le Royaume. C'est une observation de Machiavel que les armées romaines, qui furent toujours victorieuses sous les consuls, ne prospérèrent jamais pendant tout le temps qu'elles furent soumises à l'esclavage du Décemvirat. Et certainement, les peuples ont raison de ne combattre que faiblement quand ils ne gagnent des victoires que contre eux-mêmes, quand chaque succès doit être la confirmation de leur servitude et un nouvel anneau de leur chaîne.

Mais nous ne perdrons pas seulement notre courage, qui sous un tyran est une vertu oisive et peu sûre, mais, à l'exemple de notre maître, nous deviendrons par degrés perfides, trompeurs, irréguliers, flatteurs, et tout ce qu'il y a de vilain et d'infâme dans la nature humaine. Voyons où nous sommes déjà arrivés par degrés. Peut-on trouver quelque serment si bien fortifié par tous les liens de la religion que nous ne trouvions aisément quelque distinction pour le rompre, lorsque le danger ou le profit nous persuade de le faire ? Nous ressouvenons-nous de nul de nos engagements, ou si nous nous en ressouvenons, avons-nous quelque honte de les rompre ? Y a-t-il un homme qui puisse songer avec patience à ce que nous avons protesté de faire, quand il voit ce que nous faisons avec tant d'inhumanité, et ce que nous souffrons avec tant de bassesse ? Qu'avons-nous de noblesse parmi nous, que le nom, le luxe et le vice ? Ces pauvres misérables qui portent

maintenant ce titre, sont si loin de posséder quelque une des vertus qui les en pourrait gratifier, ou leur donner en effet cette qualité, qu'ils n'en ont pas même les vices généreux afin d'entreprendre quelque chose de grand ; ils ont perdu toute ambition et toute indignation. Quant à nos ministres, qu'ont-ils désiré, ou que désirent-ils de leurs vocations, sinon des dîmes ? Comment est-ce que ces horribles prévaricateurs cherchent des distinctions pour rajuster des serments ? Comment est-ce qu'ils écorchent les Ecritures pour trouver des flatteries et les appliquer impudemment à Son Altesse Monstrueuse ? Qu'est-ce que la ville, sinon une grande et lâche bête qui mange et qui porte, et qui ne se soucie point de qui elle soit montée ? Quelle chose est-ce ce que l'on appelle Parlement, sinon une raillerie composée seulement de gens à qui l'on permet d'y avoir séance, à cause que l'on sait qu'ils n'ont point de vertu, après l'exclusion de tous les autres qui étaient soupçonnés d'en avoir quelque une ? Que sont-ils autres choses que les maquereaux de la tyrannie, qui sont employés tous les jours pour persuader au peuple de prostituer sa liberté ? Pour qui et contre qui veut maintenant combattre l'armée ? Que sont les soldats sinon des janissaires, et des esclaves eux-mêmes, faisant les autres esclaves aussi bien qu'eux ? Que sont les peuples en général sinon des fripons, des fous et des poltrons initiés à l'oisiveté, au vice et à l'esclavage ? Tel est notre tempérament, et c'est où la tyrannie nous a déjà portés ; et si elle continue, le peu de vertu qui reste pour la propagation de la nation

sera totalement éteinte, et Son Altesse alors aura achevé son ouvrage de la réformation. Il est vrai que jusques à ce que Son Altesse puisse être en sûreté, il ne faut pas qu'il souffre la vertu, car la vertu ne le souffrira point. Il faut, dit Machiavel, que celui qui veut maintenir la tyrannie tue Brutus. Un tyran, dit Platon, doit exterminer toutes les personnes de vertu, ou il ne peut être en sûreté ; tellement qu'il est réduit à cette malheureuse nécessité : ou de vivre parmi des lâches et des infâmes, ou de ne vivre point du tout.

Et nous ne devons point attendre aucun remède de notre patience. « *Ingannansi gli uomini*, dit Machiavel, *credendo con la umiltà vincere la superbia* — les hommes se trompent, s'ils pensent de fléchir l'arrogance avec l'humilité. » Un tyran n'est jamais modeste que lorsqu'il est faible : c'est dans l'hiver de sa fortune que ce serpent ne mord point ; c'est pourquoi nous ne devons pas permettre que l'on nous trompe par les espérances de son amendement. Car, « *nemo unquam imperium flagitio quaesitum bonis artibus exercuit* — nul n'a jamais gouverné avec justice un empire qu'il avait acquis avec méchanceté ». Plus un tyran vit, et plus l'humeur tyrannique s'augmente en lui, dit Platon, semblable à ces bêtes qui deviennent plus méchantes à mesure qu'elles vieillissent. Il arrive tous les jours des nouvelles occasions qui les nécessitent de faire des nouvelles méchancetés, et il faut qu'ils défendent une infamie par une autre infamie.

Mais supposé le contraire de tout ceci, et que le Protecteur « *vi dominationis convulsus et mu-*

tatus — fût devenu meilleur par sa grande fortune » (de quoi il ne donne point encore de marques), y aurait-il toutefois quelque chose de plus misérable que de n'avoir point d'autre sûreté pour notre liberté, ni d'autre loi pour notre salut, que la volonté d'un homme, quand ce serait même le plus juste des vivants ? Nous avons dans nous notre animal et quiconque, dit Aristote, est gouverné par un homme qui n'a point de loi, il est gouverné par un homme et par une bête. « *Etiam si non sit molestus dominus tamen est miserrimum posse, si velit* », dit Cicéron : « Bien qu'un maître ne soit pas tyran, c'est toutefois une très misérable chose de ce qu'il est en son pouvoir de l'être, s'il le veut. » S'il est bon, aussi le fut Néron pendant cinq ans, et quelle assurance avons-nous qu'il ne change point ? De plus, nous pouvons nous assurer qu'un méchant homme prendra et usurpera le pouvoir que l'on accordera à un homme de bien ; et c'est pourquoi ç'a été la coutume des bons princes de diminuer leur propre pouvoir, non pas qu'ils se défiassent d'eux-mêmes, mais parce qu'ils craignaient leurs successeurs, et que, sur l'incertitude de leur probité et de leur vertu, ils ne voulaient pas mettre au hasard le salut de leurs peuples. Un pouvoir qui n'est point borné ne doit point être confié à personne, parce qu'ordinairement, s'il ne trouve un tyran, il le fait, et si un homme en use modestement, ce n'est pas une conséquence que les autres en feront de même ; et c'est pourquoi Auguste César ne voulait pas qu'on lui donnât un pouvoir plus grand que celui qu'il voulait que Tibère prît après sa

mort. Et la modération de Cicéron fut telle qu'il voulut qu'on n'eût de la confiance en lui qu'avec réserve, d'autant, disait-il, que d'autres doivent être consultés aussi bien que je le suis.

Mais devant que je presse davantage cette affaire, si elle a besoin de l'être, afin que nous fassions nos efforts pour recouvrer l'honneur, la vertu et la liberté de notre nation, je répondrai à quelque peu d'objections qui se sont présentées ; et j'y répondrai en peu de mots.

Je trouve quelques-uns d'une si étrange opinion qu'ils croient que ce serait une noble et généreuse action de tuer Son Altesse en campagne ; mais de le faire en secret, ils pensent que c'est une chose illégitime ; mais je ne sais pas pourquoi. Comme si ce n'était pas une action généreuse de se saisir d'un voleur, jusques à ce qu'il eût tiré son épée et qu'il se fût mis en garde pour se défendre et pour me tuer. Mais ces gens-là ne considèrent pas que quiconque est quelque temps en possession de l'autorité et du pouvoir engage assurément autant qu'il peut de gens dans le crime, ou dans le profit, ou dans tous les deux ensemble, de sorte que de prétendre de l'arracher du trône à force ouverte, c'est trop hasarder la totale ruine de la République. Les tyrans sont des diables qui déchirent le corps du possédé lorsqu'on l'exorcise ; ils sont tous du tempérament et de l'humeur de Caligula, car, s'ils pouvaient, ils voudraient que toute la nature périsse avec eux. C'est une opinion qui ne mérite point d'autre réfutation que sa pure et manifeste absurdité, de croire qu'il me soit légitime de détruire un tyran avec hasard et confusion

et aux dépens de mon sang, et que sans cela il ne me soit pas permis de le faire.

L'autre objection qui est plus commune, c'est la crainte de ce qui arriverait si l'on s'était défait de Son Altesse. Ne dirait-on pas que le monde serait ensorcelé ? Je suis tombé dans un fossé dans lequel je périrai très assurément si j'y demeure, je refuse toutefois le secours que l'on me veut donner pour m'en retirer, de crainte de tomber dans un autre. Je souffre une misère véritable, de peur d'une autre qui est incertaine ; et je souffre que le mal me tue, à cause qu'il y a du danger dans le remède. N'est-ce pas une politique ridicule « *ne moriari mori* — mourir de peur de mourir » ? C'est assurément une frénésie de ne désirer point un changement, quand nous sommes assurés qu'il ne peut être pire ; « *et non incurrere in pericula, ubi quiescenti paria metuuntur* — et de ne point hasarder lorsque l'on trouve dans le repos le même danger et les mêmes calamités ».

Jusques ici j'ai parlé en général à tous les Anglais, maintenant j'adresse mon discours particulièrement à ceux qui méritent avec plus de raison ce nom-là, à nous-mêmes, qui avons combattu, quoique malheureusement, pour nos libertés, sous un tyran, et qui, ayant été à la fin trompés par ses serments et par ses larmes, n'avons rien gagné que notre servitude au prix de notre sang. C'est à nous particulièrement qu'il appartient de livrer ce monstre à la justice, nous qu'il a faits les instruments de sa méchanceté, et participants de la malédiction et de l'abomination qui lui est due par tous les gens de bien. Les autres ont seulement

leur liberté à venger, mais nous, nous avons à venger et notre liberté et notre honneur. Nous nous sommes engagés au peuple avec lui, et pour lui, et c'est de nos mains qu'il attend avec raison une satisfaction du punissement, vu qu'il ne peut autrement en avoir l'accomplissement. Ce que le peuple endure à présent, et ce que la postérité souffrira, nous sera éternellement imputé : car c'est nous seulement, après Dieu, qui avons le pouvoir d'abattre ce dragon du lieu où nous l'avons élevé, et si nous ne le faisons tout le monde croira que nous approuvons toutes les méchancetés qu'il a faites, et que nous serons les auteurs de toutes celles qu'il fera. Nous qui n'avons pu souffrir un roi qui s'éloignait tant soit peu des bornes de la royauté, souffrirons-nous un tyran déclaré ? Nous qui avons résisté au lion qui nous attaquait, nous soumettrons-nous au loup qui nous dévore ? Si l'on ne peut trouver de remède, nous avons grande raison de nous écrier : « *Utinam te potius (Carole) retinuissemus quam hunc habuissemus, non quod ulla sit optanda servitus, sed quod ex dignitate Domini minus turpis est conditio servi.* — Nous voudrions bien (ô Charles) vous avoir souffert plutôt que d'avoir été condamnés à ce vil tyran, non pas que nous souhaitions nulle sorte d'esclavage, mais parce que la qualité du maître adoucit et soulage en quelque façon la condition de l'esclave. »

Mais si nous considérons bien ce que notre devoir, nos engagements et notre honneur exigent de nous, nous trouverons que notre sûreté et notre intérêt nous y obligent, et nous ne pouvons en

nulle manière répondre, ni à la discrétion, ni à la vertu, de la vie de cette Vipère. Car, premièrement, il sait fort bien que nous sommes les seuls qui lui pouvons nuire, et pour cette raison il s'assurera de nous par toutes sortes de moyens ; il sait en conscience avec combien de fausseté et de perfidie il a agi avec nous, et c'est pourquoi il craindra toujours que nous n'en prenions la vengeance qu'il sait qu'il a si bien méritée.

Enfin, il connaît nos principes, et combien ils sont directement contraires à ce pouvoir arbitraire et indépendant avec lequel il faut qu'il gouverne ; et c'est pourquoi il peut raisonnablement soupçonner que nous, qui avons déjà hasardé nos vies contre la tyrannie, aurons toujours la volonté de faire la même chose contre lui, lorsque nous en aurons la commodité.

Ces considérations lui persuaderont aisément de s'assurer de nous, si nous ne le prévenons point et que nous ne nous assurions pas de lui. Il lit dans son manuel de piété : « *Chi diviene padrone...* — Quiconque se rend maître d'une ville qui est accoutumée à la liberté, il faut qu'il s'attende à être détruit par la liberté, si lui-même il ne la détruit. » Et nous pouvons lire dans le même auteur, et le croire, que ceux-là qui ont aidé à quelqu'un à devenir puissant, sont toujours ruinés par lui-même, s'ils manquent d'esprit et de courage pour se mettre en sûreté.

Maintenant, quant à notre intérêt, nous ne devons point attendre qu'il se fie jamais à ceux qu'il a offensés et qu'il craint ; très assurément il nous tiendra bas, de crainte que nous ne l'abat-

tions. C'est la règle que les tyrans observent, lorsqu'ils ont le pouvoir, de ne se servir jamais de ceux qui les ont aidé à l'acquérir ; et c'est certes leur intérêt et leur sûreté de le faire, car ceux qui ont été les auteurs de la grandeur des tyrans, sachant quel est leur propre mérite, ils sont plus hardis avec eux et moins industrieux à leur plaire. Ils pensent que tout ce que le tyran fait pour eux leur est dû, et ils en attendent encore davantage ; et quand ils se trompent dans leurs espérances (comme il est impossible de les contenter) leur abus les rend mal contents, et leur mécontentement les rend dangereux. C'est pourquoi tous les tyrans suivent l'exemple de Denys qui se servait, dit-on, de ses amis comme de ses flacons ; quand il en avait besoin il les tenait auprès de lui, mais lorsqu'il n'en avait plus affaire, de peur qu'ils ne puissent l'empêcher et qu'ils ne se trouvassent en son chemin, il les pendait.

Mais pour conclure cet écrit, qui est déjà trop long, que chaque homme à qui Dieu a donné l'esprit de sagesse et de courage se laisse persuader, par son honneur, sa sûreté, son propre bien et celui de son pays, et certes par ce qu'il doit à sa postérité et à tout le genre humain, à faire tous ses efforts pour délivrer le monde de cette peste, par toutes sortes de moyens raisonnables. Que les autres nations n'aient point l'occasion d'avoir des pensées si basses de nous, que de croire que nous soyons résolus de demeurer paisibles et d'avoir les oreilles percées ; ou que nul abus ou nulle lâcheté nous puisse jamais faire abandonner le dessein de devenir libres, jusques à ce que nous ayons

recouvré notre liberté, ou par la mort de ce monstre ou par la nôtre propre. Notre nation n'est pas encore si stérile de vertu que nous manquions parmi nous de nobles exemples dignes d'être suivis : le brave Sindercombe a fait paraître une âme aussi grande qu'aucune dont l'ancienne Rome se puisse vanter ; et s'il y avait vécu, son nom serait enregistré avec ceux de Brutus et de Caton, et il aurait eu des statues aussi bien qu'eux.

Mais je ne veux pas avoir si mauvaise opinion de nous-mêmes (pour peu de générosité que la servitude nous ait laissée) que de penser qu'une si grande vertu manque, parmi nous, des monuments qui lui sont dus. Il y a dans l'âme de chaque homme vertueux des statues élevées à Sindercombe : toutes les fois que nous lisons les éloges de ceux qui sont morts pour leur patrie, quand nous admirons ces grands exemples de magnanimité qui ont lassé la cruauté des tyrans, quand nous louons la constance de ceux à qui ni les présents ni les terreurs n'ont pu faire trahir leurs amis, c'est alors que nous élevons des statues à Sindercombe et que nous lui gravons des monuments, et nous pouvons avec justice lui faire un épitaphe de tout ce que l'on peut dire d'une âme grande et noble. Et quoique le tyran l'ait fait étouffer, de peur que les peuples n'empêchassent un meurtre public, il ne sera pourtant jamais capable d'en étouffer la mémoire, non plus que celle de sa propre méchanceté. Son poison ne fut qu'un pauvre et commun artifice pour imposer à ceux-là seulement qui n'entendent pas la manière d'agir des tyrans, et qui n'ont point (si toutefois

il y en a quelques-uns qui ne l'aient pas) la connaissance de ses cruautés et de ses fourberies. Il peut pour cela, s'il lui plaît, arracher le pal du tombeau de Sindercombe ; et s'il a envie que le peuple sache comment il est mort, qu'il lui envoie les oreillers et le lit de plume avec lesquels Barkstead et son bourreau l'ont étouffé. Mais pour conclure, que ce monstre ne pense pas être plus en sûreté pour avoir étouffé ce grand esprit ; qu'il sache que « *longus post illum sequitur ordo idem petentium decus* ». Il y a encore ici une grande liste, voire même de ceux-là qui sont enrôlés dans ses troupes, qui ont l'ambition de mériter le nom de libérateurs de leur patrie, et ils savent par quelle action on le peut acquérir. Son lit n'est point sûr, sa table n'est point sûre, et il a besoin d'autres gardes pour le défendre contre les siens propres. La mort et la destruction le poursuivent en quelque part qu'il aille, elles le suivent en tous lieux comme ses compagnons de voyage, et à la fin elles sauteront sur lui, comme des ennemis armés. L'obscurité et les ténèbres sont cachées dans les plus secrètes places de son cœur, un feu secret le consumera, et il en prendra mal à celui qui demeurera dans son tabernacle ; il évitera les armes de fer, et une flèche d'acier le percera, parce qu'il opprimé et abandonné le pauvre, parce qu'il a pris avec violence une maison qu'il n'avait pas bâtie. Nous pouvons nous assurer, et lui aussi, que devant qu'il soit peu, tout ceci sera accompli, car le triomphe des méchants n'est que fort court, et la joie de l'hypocrite ne dure qu'un moment ; bien que Son Excellence monte jusques aux cieux et

que sa tête touche jusqu'aux nues, il périra pourtant comme sa propre ordure.

Et ceux qui l'auront vu diront : où est-il ?

ACHEVÉ D'IMPRIMER
SUR LES PRESSES
DE L'IMPRIMERIE DARANTIERE
A DIJON-QUETIGNY,
LE 4 JUILLET 1980

POUR LE COMPTE
DES ÉDITIONS CHAMP LIBRE
13, RUE DE BÉARN, 75003 PARIS.

N° Éditeur : 158
N° I.S.B.N. : 2-85184-118-1
Dépôt légal : 2^e trimestre 1980